

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 25 Mai 2020

Nomination du secrétaire de séance : Samira Goumbélé

Election du Maire / Fixation nombre d'adjoints / Election des adjoints (PV)

01 – Fixation indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Saint Geniès appartient à la strate de 500 à 999 habitants,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- indemnité du maire à 40.3 % de l'indice brut 1015 (1567.43€),
- et produit de 10.7 % de l'indice brut 1015 (416.17€) par le nombre d'adjoints,

soit 3 232.11 € brut mensuels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité,

- de retenir un taux de 40.3 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du maire,
- le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints sera égal à la somme de l'indemnité du maire (40.3% de l'indice brut 1015) et du produit de 10.7 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints, soit 3 232.11 €.

A compter du 25 Mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 40.3 % de l'indice 1015 ;
- 1er adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1015
- 2^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1015
- 3^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1015
- 4^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1015

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Monsieur le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

02 – Commissions communales

Commission ouverture des plis

Responsable : Lajugie Michel

Titulaires : Dalix Alain, Latour Nicole, Alfano Anne

Suppléants : Goumbélé Samira, Molina Charles, Fournier Olivier

Commission travaux

Responsable : Dalix Alain

Autres membres : Molina Charles, Lespinasse Jérémy, Alfano Anne, Latour Nicole, Brouzès Samuel, Sardan Murielle

Commission voirie et urbanisme

Responsable : Dalix Alain

Autres membres : Molina Charles, Lespinasse Jérémy, Latour Nicole, Chaput Marion, Granger Nicolas

Commission agriculture et réseaux

Responsable : Lajugie Michel

Autres membres : Lespinasse Jérémy, Fournier Olivier – ouverture de la commission à des agriculteurs de la commune selon le thème abordé

Commission économie, tourisme et marché

Responsable : Lajugie Michel

Autres membres : Brouzès Samuel, Cournil Sonia, Chaput Marion, Duthoit Céline, Granger Nicolas, Goumbélé Samira – ouverture de la commission à des représentants du marché / des commerçants / des représentants du tourisme selon le thème abordé.

Commission relations publiques et communication

Responsable : Chaput Marion

Autres membres : Le Follic Anthony, Molina Charles, Fournier Olivier

Commission sociale, scolaire, enfance et santé

Responsable : Chaput Marion

Autres membres : Cournil Sonia, Duthoit Céline, Goumbélé Samira, Sardan Murielle - ouverture de la commission à des habitants de la commune selon le thème abordé

Commission sportive et associative

Responsable : Alfano Anne

Autres membre : Sardan Murielle, Granger Nicolas, Le Follic Anthony, Brouzès Samuel - ouverture de la commission à des membres d'association de la commune selon le thème abordé

Commission environnement

Responsable : Chaput Marion

Autres membres : Dalix Alain, Molina Charles, Cournil Sonia, Granger Nicolas, Lespinasse Jérémy, Fournier Olivier, Brouzès Samuel

Commission Conseil municipal Junior

Responsable : Latour Nicole

Autres membres : Sardan Murielle, Le Follic Anthony, Duthoit Céline, Chaput Marion

Commission Culturelle et patrimoine

Responsable : Alfano Anne

Autres membres : Lespinasse Jérémy, Le Follic Anthony, Granger Nicolas, Brouzès Samuel - ouverture de la commission à des membres d'association ou habitants de la commune selon le thème abordé

Commission Finances

Responsable : Latour Nicole

Autres membres : Molina Charles, Dalix Alain, Le Follic Anthony, Brouzès Samuel, Cournil Sonia, Fournier Olivier

03 – Nomination délégués aux organismes et syndicats

Monsieur le Maire informe les membres présents que certaines compétences ont été transférées à des syndicats ou la commune doit être représentée dans certains organismes par des élus du Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il invite par conséquent le conseil municipal à élire les représentants des différents syndicats et organismes suivants :

Après délibération, le conseil municipal élit :

- Pour le Syndicat des Energies de la Dordogne :
 - o Titulaires : Michel Lajugie, Nicole Latour
 - o Suppléants : Alain Dalix , Samuel Brouzès
- Pour le SIVS de Montignac (transport scolaire collège)
 - o Titulaires : Anne Alfano, Murielle Sardan
 - o Suppléants : Céline Duthoit , Samira Goumbélé
- Pour le Syndicat d'irrigation de Montignac :
 - o Michel Lajugie / Jérémy Lespinasse / Nicole Latour
- Pour le Syndicat d'irrigation de Salignac :
 - o Michel Lajugie / Jérémy Lespinasse / Nicole Latour
- Pour le Comité National d'Action Sociale (personnel)
 - o Elu : Alain Dalix / Agent : Hélène Rouvès

- En tant que correspondant défense : Anthony Le Follic
- En tant que correspondant sécurité routière : Michel Lajugie
- En tant que représentants de la Mairie au conseil d'école :
 - o Michel Lajugie / Marion Chaput
- En tant que représentants à la participation citoyenne : Michel Lajugie, Alain Dalix, Anthony Le Follic, Sonia Counil

04 – Enfouissement lignes électriques – mise à disposition de terrains

Mr le Maire présente au conseil le projet de restructuration de la ligne Haute tension en souterrain qui traverse la commune.

Enedis propose à la commune la signature de conventions de servitude pour y installer des postes de transformation concernant plusieurs secteurs :

- La croix de la Borie (à côté de l'entreprise H2BC)
- Grand Bois (voir interne de la ZA – derrière France Rurale)
- A la Gare (derrière le dépôt de la commune)
- à Cancelet (à côté des bâtiments privés)
- Sur le parking du cimetière

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ces conventions de servitude et de laisser ENEDIS disposer du terrain qu'ils ont besoin .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- AUTORISE le Maire à signer ces 5 conventions de servitude avec ENEDIS
- METTRE à disposition les terrains demandés.

05 – Logements du Cheylard – Avenant lot 6 Peinture

Vu la délibération n°02 du 13 Juin 2019 attribuant les lots de travaux aux entreprises pour l'aménagement de deux logements au Cheylard,

Mr le Maire propose au conseil de signer un avenant au lot 6 Peinture attribué à l'entreprise Sudrie (sous-traité à l'entreprise Brel) , pour la pose de toile de verre avant peinture et déduire une moins-value de préparation de supports, avenant total s'élevant à 2688.00€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- VALIDE la demande d'avenant des entreprises Sudrie / Brel pour le lot n°6 Peinture, d'un montant de 2688.00€ HT,
- AUTORISE Mr le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

06- Personnel – CDD périscolaire / contraintes COVID

Mr le Maire explique au conseil que suite à la décision de réouverture de l'école à partir du 25 Mai 2020, suite au confinement lié à la propagation du virus COVID, au vu du protocole sanitaire à appliquer, et au vu de l'arrêt maladie d'un personnel communal, il est nécessaire de procéder à l'embauche de 3 personnes en CDD afin de venir en renfort du personnel en place.

Les trois contrats seront conclus du 25 Mai 2020 au 03 Juillet 2020 à raison de 14h, 16h et 26h hebdomadaires pour renfort désinfection, cantine, surveillance cantine et garderie.

Mr le Maire demande au conseil son accord pour la signature de ces contrats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Mr le Maire à signer ces contrats et tous les documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine Réunion : Jeudi 11 Juin 2020 à 20h30